

Observations du public
Parc éolien du Mont de Bagny II
SAINT-SOUPLET
Lundi 10 décembre 2018 à 17h02

Objet : parc éolien du Mont de Bagny II situé sur la commune de SAINT-SOUPLET

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Après examen de l'enquête publique relative dossier de demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien du Mont de Bagny II situé sur la commune de SAINT-SOUPLET, nous avons bien pris note que les installations seront implantées en dehors des périmètres de protection éloignée et rapprochée de nos captages et que toutes les précautions seront prises pendant les phases de travaux puis d'exploitation pour éviter une pollution accidentelle de la nappe.

Cordialement,

Ludivine PICKAERT, Noréade